

sous-produits, de sorte que nous aurons tellement de sous-produits dans l'ouest du Canada que la vente, qui est difficile dans le moment, deviendra plus tard presque impossible. Selon ce point de vue, il y aura place pour une société qui se propose de mettre sur le marché de 11,000 à 15,000 barils par jour, ainsi que pour le groupe Pembina qui produira 75,000 barils par jour.

Comme le député de Calgary-Sud l'a donné à entendre, une des sociétés fonctionne de concert avec une filiale américaine, alors que l'autre fonctionne avec une autre filiale américaine. Ces deux filiales desservent leurs propres régions et ont leurs propres marchés et leurs propres services de transport aux États-Unis. Il se pourrait alors que la production que veut transporter la société *Aurora Pipe Line* soit une production à laquelle ne toucherait pas le groupe Pembina par l'entremise de sa filiale, *Foothills Pipe Line*.

Mais nous n'en savons rien. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces deux projets empiètent l'un sur l'autre et il est très important que nous le sachions dès maintenant. Je me demande si la Chambre peut trouver le moyen de renvoyer le bill à l'autre endroit pour qu'il l'étudie davantage parce que d'après ce que j'ai pu comprendre, l'autre endroit n'a pas étudié le projet de loi. Si la chose est possible, je recommanderais que le bill y soit repris depuis le début.

Voici une chose que m'ont apprise les propos énergiques du député de Vancouver-Est (M. Winch). Je le félicite des recherches qu'il a faites et de sa conversion à la doctrine conservatrice, conversion dont il nous donne des indices depuis déjà un an et demi. Je le félicite de ses recherches minutieuses sur les propriétaires de la société *Aurora Pipe Line*, ainsi que sur les antécédents de la société *Foothills Pipe Line*. Je crois qu'aux termes des règlements de l'Office national de l'énergie, au moins le tiers des actions de toutes les sociétés de pipe-line doivent être vendues au Canada. Cette pratique n'était pas suivie par les diverses sociétés de pipe-line avant l'établissement de l'Office national de l'énergie. Toutefois, cette disposition a été respectée, je le sais, dans l'émission lancée après la formation de l'Office national de l'énergie. Je veux parler de l'*Alberta Southern Gas Company*. Si telle est la règle, comme je le crois, elle n'est pas respectée, d'après la manière dont les actions de l'*Aurora Pipe Line* vont être vendues.

Je le répète, 68 p. 100 de la *Hudson Bay Oil and Gas Company* sont la propriété de la *Continental Oil*; 22 p. 100 appartiennent à la *Hudson Bay Oil Company of England* et les 10 p. 100 qui restent, à des portefeuillistes canadiens. D'après cette seule constatation, toute

[M. Broome.]

chose étant égale d'ailleurs, il semble bien que l'on ne devrait pas permettre que cette forme de concurrence joue au détriment de la *Foothills Pipe Line Limited*. N'allons pas parler de libre entreprise à cet égard, parce que...

M. McIlraith: L'honorable député me permet-il de lui poser une question maintenant? Ne convient-il pas que la question du financement de la société en vue d'aménager le pipeline relève de l'Office national de l'énergie qui en sera saisi lors des audiences en vue d'obtenir la permission d'aménager le pipeline et que les chiffres qu'il a cités ont trait au droit de propriété du requérant qui demande à être constitué en corporation?

M. Broome: Je ne suis pas avocat, comme mon honorable ami d'en face. Cependant, après avoir lu le bill, je suis d'avis qu'il s'agit d'une question à examiner au moment de l'institution de la société en corporation. De fait, il en est question dans le projet de loi lui-même et dans les articles de la constitution en corporation de la société. La société doit être au courant des règlements de l'Office national de l'énergie. Ou je fais erreur en supposant que le tiers des actions de ce pipeline doit être offert au public canadien, ou cela est erroné et les articles de l'institution en corporation en font mention.

M. McIlraith: J'ai l'impression que vous lisez mal ces articles.

M. Broome: C'est possible. Peut-être serait-il souhaitable que le député prenne part au débat, afin de nous faire profiter de son expérience juridique et de nous expliquer le point que j'ai soulevé.

Le problème, au fond, a trait aux débouchés. Il importe que les députés ne posent aucun geste susceptible d'entraver la création de nouveaux marchés pour ces sous-produits, —propane, butane, etc.,— et tous les hydrocarbures produits en Alberta, en Saskatchewan, et qui seront produits dans le nord de la Colombie-Britannique. Il est tout aussi important de savoir ce qu'on nous demande d'approuver en principe. Pour ma part, je dis qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas assez de renseignements pour juger. A mon sens, le parrain de la mesure, dans sa brève présentation, n'a pas abordé les points sur lesquels nous voudrions des renseignements.

On propose de renvoyer la mesure à un comité. Combien de députés font partie de ce comité? Je ne fais pas partie du comité qui étudiera cette question, et pourtant elle m'intéresse grandement. A l'étape de la deuxième lecture, nous approuvons le principe du bill, et durant ce débat, quiconque veut des renseignements sur la mesure n'a qu'à